

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Question relative au développement du transport collectif dans le secteur de Vaudreuil-Dorion

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 22 février 2024 par la députée de la circonscription de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, au sujet du développement du transport collectif dans le secteur de Vaudreuil-Dorion.

Dans le contexte de la mise en service du Réseau express métropolitain (REM), les circuits d'autobus de la région métropolitaine font l'objet d'une importante réorganisation. Cet exercice est mené par l'ARTM en collaboration avec les organismes publics de transport en commun.

À ce titre, au printemps 2021, exo a initié un projet de refonte de son réseau d'autobus dans le secteur de Vaudreuil-Dorion afin de répondre à l'évolution des besoins de mobilité. Celle-ci découle notamment d'une forte croissance démographique ainsi que des projets du pont de l'Île-aux-Tourtes, du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges et du REM. La mise en service graduelle du nouveau réseau d'autobus est prévue à l'ouverture de l'antenne Anse-à-l'Orme du REM.

... 2

Par ailleurs, il n'y a pas de projet de prolongement du REM vers Vaudreuil-Dorion à l'heure actuelle puisque les données d'achalandage ne permettent pas de justifier la mise en place de ce mode de transport collectif. Cependant, dans le cadre du projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes, le ministère des Transports et de la Mobilité durable s'est assuré de la faisabilité d'implanter, dans le futur, un tel mode de transport collectif dans l'axe de l'autoroute 40 entre l'île de Montréal et Vaudreuil-Dorion.

Il convient de rappeler que CDPQ Infra agit en tant que maître d'œuvre du projet du REM et que les décisions quant à la planification et au développement de son réseau lui incombent, comme convenu dans l'Entente en matière d'infrastructure publique intervenue en 2015.

Aussi, je vous assure de l'importance que le Ministère accorde à la mobilité durable. En ce sens, le projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes prévoit une mesure préférentielle au transport collectif, soit l'utilisation d'un accotement large pour les autobus dans les deux directions. Selon les analyses effectuées, cette mesure est adaptée aux besoins actuels et futurs et permet d'améliorer l'efficacité des déplacements pour les autobus en période de congestion routière.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault